



PLU_i PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Projet de modification simplifiée n°3

construireensemble.gpseo.fr



I. LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Par courrier en date du 10 juillet 2025, les personnes publiques associées suivantes ont été notifiées de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de GPS&O sur la commune de Flins-sur-Seine (les courriers sont annexés ci-après) :

- ▶ Préfecture des Yvelines ;
- ▶ Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie ;
- ▶ Direction Départementale des Territoires des Yvelines ;
- ▶ Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- ▶ Conseil Départemental des Yvelines ;
- ▶ Ile-de-France Mobilité ;
- ▶ SNCF Réseau ;
- ▶ Parc Naturel Régional du Vexin Français ;
- ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines ;
- ▶ Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- ▶ Chambre d'Agriculture Région Ile-de-France ;
- ▶ Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval ;
- ▶ Communauté de communes Les Portes de l'Ile de France ;
- ▶ Communauté de communes Pays Houdanais ;
- ▶ Communauté de communes Cœur d'Yvelines ;
- ▶ Communauté de communes Val de Gally Mauldre ;
- ▶ Communauté d'agglomération St Germain Boucles de Seine ;
- ▶ Communauté de communes Vexin Val de Seine ;
- ▶ Communauté de communes Vexin Centre ;
- ▶ Communauté d'agglomération Cergy Pontoise ;
- ▶ Communauté d'agglomération Val Parisis ;
- ▶ Commune de Flins-sur-Seine.

II. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Les avis suivants ont été recueillis :

- ▶ Commune de Flins-sur-Seine ;
- ▶ Chambre d'Agriculture Région Ile-de-France
- ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines,
- ▶ Direction Départementale des Territoires des Yvelines,
- ▶ Département des Yvelines.

Les avis des personnes publiques sont annexés ci-après.



**COMMUNE DE
FLINS-SUR-SEINE**

CU GPSEO
Direction Générale des Services

Reçu le : **23 JUL. 2025**

Original : DCA AT / DA / PLUi
Cc : CAB

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
CANTON D'AUBERGENVILLE

Communauté Urbaine GPS&O
Mme BAUDOUX Sylvaine
Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 AUBERGENVILLE

Réf. : PM/NC

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi Flins, le jeudi 17 juillet 2025

Madame BAUDOUX,

Nous accusons réception de votre courrier concernant la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme.

Ce projet consistant à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « Renault ASC » sur notre commune. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Je vous informe rendre un avis favorable à cette modification.

Je vous prie d'agréer, Madame BAUDOUX, mes sincères salutations.

Le Maire,
Philippe MERY



Original : DGA AT / PLU
Cc : CAB

- DGS

- M. di Bernardo

29/52

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS
SEINE ET OISE
Madame Sylvaine BAUDOUX
IMMEUBLE AUTONEUM
Rue des Chevries
78410 AUBERGENVILLE

N/ Réf. : 2025_ST_181_LM_LB **Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi de GPSEO
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Madame la Directrice,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise. Votre courrier est parvenu au siège de notre Compagnie le 17 juillet.

Je relève que ce projet de modification porte sur la création d'un nouveau secteur UEe3 « Renault ASC » au sein de la zone UE existante, sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur serait régi par des dispositions spécifiques concernant le stationnement lié à des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Cette modification est sans incidence sur l'agriculture. Par conséquent, le projet de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal ne suscite pas de remarque particulière de la part de notre Compagnie.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Damien GREFFIN

✓ Certified by  yousign



CU GPSEO
Direction Générale des Services
Reçu le **17 SEP. 2025**

Versailles, le **12 SEP. 2025**

Original : DCA AT / DA / PLUI
Cc :

Ceb 17109 op c N. de Bernade

Madame Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement
Communauté urbaine Grand Paris
Seine & Oise
Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 AUBERGENVILLE

Réf : DOP/2025/MLM/028

Votre contact :

Martine Lechâble-Morichon - Assistante - Direction des Opérations
tél : 07 72 20 44 19 - mail : mlechable-morichon@cci-paris-idf.fr

Madame,

Vous sollicitez la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines (CCID 78), pour avis, sur le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la commune de Flins-sur-Seine.

Après étude du dossier, la CCID 78 émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.


Christophe HORTUS
Responsable Stratégies de Territoire, Etudes
et Commerce



**PRÉFET
DES YVELINES**

Liberté
Égalité
Fraternité

CU GPSEO
Direction Générale des Services
Reçu le 26 SEP. 2025

Direction départementale
des territoires

Original : DGAAT / PLUI
Cc : CAB
⊗ DGS

Le préfet

Versailles, le 24 SEP. 2025

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous m'avez notifié un projet de modification simplifié n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté urbaine de Grand Paris Seine-et-Oise (CU GPS&O).

Il appelle les observations suivantes :

1) Sur la procédure

La modification projetée ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et n'emporte pas une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Au demeurant, elle n'ouvre pas à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

Enfin, elle n'entre pas dans l'un des cas mentionnés à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme pour les modifications de droit commun.

Elle entre donc **bien dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée** conformément aux articles L.153-31, L.153-36 et L.153-45 du Code de l'urbanisme.

Madame Cécile Zammit-Popescu
Présidente de l'intercommunalité
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
(Service planification urbaine)
Immeubles Autoneum
Rue des Chevries
78410 AUBERGENVILLE

(Réf : sut_up_2025_09_15_CUGPSEO_FlinssurSeine_MS_3_PLUI_avis_etat_prefet_V1.odt)
Tél : 06 73 63 15 34 90
Mél : eric.chatain@yvelines.gouv.fr
DDT-78 - SUT/UP - 35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 VERSAILLES Cedex

Page : 1/2



GPSEO-030421

2) Sur le projet de modification

La présente procédure vise à créer au sein de la zone UEe un secteur UEe3, correspondant à un projet d'entrepôt « Renault ASC » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur va comporter des dispositions spécifiques concernant le stationnement associé à des constructions nouvelles à destination d'entrepôts.

L'examen du projet n'appelant pas d'observation de ma part, **j'émet un avis favorable.**

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à vous,

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Mantes-la-Jolie,



Eric ZABOURAEFF

Versailles, le

14 OCT. 2025



Yvelines
Le Département

MADAME ZAMMIT-POPESCU
PRESIDENTE
COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS
SEINE & OISE
IMMEUBLE AUTONEUM
RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE

Direction générale des Services
Direction générale adjointe Attractivité et Mobilités
Direction Ville et Habitat

Affaire suivie par : Benoît GOUGET
Courriel : bgouget@yvelines.fr
Téléphone : 07.65.17.57.64

Référence : VH25150

Madame la Présidente,

Par courrier du 10 juillet 2025 réceptionné le 15 juillet, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) a transmis pour avis au Département, le projet de modification simplifiée n°3 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), portant sur la commune de Flins-sur-Seine.

Cette procédure a pour objet d'apporter des modifications et des ajustements aux règlements écrit et graphique avec la création du secteur UEe3 permettant la mise en place de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt du projet «Renault ASC».

Le Département n'a pas de remarques ou d'observations particulières sur les évolutions apportées.

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'adresser un exemplaire du PLUi actualisé, si possible sous format numérique, lorsque celui-ci sera définitivement approuvé et exécutoire.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice de la Ville et de l'Habitat,

Signé par : Anne-Sophie DUCHEZ
Date : 14/10/2025
Qualité : Directrice Ville et Habitat
Anne-Sophie DUCHEZ

Monsieur Philippe MERY
Maire
Mairie
Parc Jean Boileau
78410 FLINS-SUR-SEINE

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 174 897 4483 7

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-1
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis de la commune

Monsieur le Maire,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que votre commune.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier. À défaut de réponse dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement

Monsieur Frédéric ROSE
Préfet
Préfecture des Yvelines
1, rue Jean Houdon
78000 VERSAILLES

Aubergenville, le **10 JUIL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5403 7

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-2
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Préfet,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement

Monsieur Eric ZABOURAEFF
Sous-Préfet
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
18 - 20, rue de Lorraine
78200 MANTES-LA-JOLIE

Aubergenville, le **10 JUIL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5404 4

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-3
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Sous-Préfet,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Madame Anne-Florie CORON
Directeur départemental
Direction Départementale des Territoires
35, rue de Noailles - BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5405 1

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-4
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Madame le Directeur départemental,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.



L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame le Directeur départemental, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Madame Valérie PECRESSE
Présidente
Conseil Régional d'Ile-de-France
Direction de la Planification, de
l'Aménagement et des Stratégies
Métropolitaines
2, rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5406 8

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-5
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Madame la Présidente,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Pierre BEDIER
Président
Conseil Départemental des Yvelines
Hôtel du Département - Direction du
Développement territorial - Service
Aménagement du territoire
2, place André Mignot
78012 VERSAILLES Cedex

Aubergenville, le 10 juillet 2025

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5407 5

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-6
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Laurent PROBST
Directeur général
Ile-de-France Mobilité
41, rue de Châteaudun
75009 PARIS

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5408 2

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-7
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Directeur général,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Benjamin DEMAILLY
Président
Parc Naturel Régional du Vexin
Français
Maison du Parc
95450 THEMERICOURT

Aubergenville, le **10 JUIL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5409 9

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-8
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Guillaume CAIROU
Président
Chambre de commerce et d'industrie
21 - 23, avenue de Paris
78000 VERSAILLES

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5410 5

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-9
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Ronan KERAUDREN
Président
Chambre de métiers et de l'artisanat
19, avenue du Général Mangin - RP
n°854
78008 VERSAILLES Cedex

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5411 2

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-10
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Damien GREFFIN
Président
Chambre d'agriculture région Ile-de-France
2, avenue Jeanne d'Arc - BP 111
78150 LE CHESNAY

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5413 6

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-11
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement

Monsieur Alain PEZZALI
Président
Communautés de communes Les
Portes de l'Ile-de-France
ZA Le Clos Prieur - Rue Solange Boutel
78840 FRENEUSE

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5412 9

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-12
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement

Monsieur Jean-Marie TETART
Président
Communautés de communes Pays
Houdanais
22, porte d'Epéron - BP 15
78550 MAULETTE

Aubergenville, le **10 JUIL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5414 3

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-13
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Hervé PLANCHENAU
Président
Communauté de communes Coeur
d'Yvelines
49, rue de Paris
78490 MONTFORT L'AMAURY

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5415 0

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-14
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Patrick LOISEL
Président
Communautés de communes Val de
Gally Mauldre
39 Grande Rue
78810 FEUCHEROLLES

Aubergenville, le **10 JUL 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5416 7

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-15
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement

Monsieur Pierre FOND
Président
Communauté d'agglomération St
Germain Boucles de Seine
Espace Lumière
Bâtiment 4, Parc des Érables, 66 Route
de Sartrouville
78230 LE PECQ

Aubergenville, le **10 JUIL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5417 4

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-16
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Jean-François RENARD
Président
Communautés de communes Vexin Val
de Seine
12, rue des Frères Montgolfier
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5418 1

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-17
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Madame Nadine NINOT
Président
Communautés de communes Vexin
Centre
1, rue de Rouen
95450 VIGNY

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5419 8

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-18
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Madame le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Jean-Paul JEANDON
Président
Communauté d'agglomération Cergy
Pontoise
Hôtel d'agglomération
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 CERGY-PONTOISE Cedex

Aubergenville, le **10 JUIL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5420 4

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-19
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Baudoux', with a stylized flourish at the end.

Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement



Monsieur Yannick BOËDEC
Président
Communauté d'agglomération Val
Paris
271, chaussée Jules César
95250 BEAUCHAMP

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5401 3

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-20
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement

Monsieur Matthieu CHABANEL
Président-Directeur Général
SNCF Réseau
15/17, rue Jean-Philippe Rameau- CS
80001
93418 LA PLAINE SAINT DENIS

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5402 0

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-21
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président-Directeur Général,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président-Directeur Général, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement

Monsieur Pierre BEDIER
Président
Établissement Public d'Aménagement
du Mantois Seine Aval
1, rue de Champagne
78200 MANTES-LA-JOLIE

Aubergenville, le **10 JUL. 2025**

Recommandé avec AR : 1A 217 357 5421 1

Nos Réf. : GPSEO/2025/24134-22
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – Service planification
Dossier suivi par : Pauline LEGRAND
Contact : planification-urbanisme@gpseo.fr

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi – Commune de Flins-sur-Seine – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant la commune de Flins-sur-Seine, en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme. À cet effet, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification simplifiée du PLUi.

Ce projet de modification consiste à ajouter au sein de la zone UEe un secteur UEe3 correspondant au projet d'entrepôt « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine. Ce nouveau secteur disposerait de dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt.

Le dossier comprenant la note de présentation et l'avis conforme de l'autorité environnementale est téléchargeable sur le lien suivant :

➤ <https://bit.ly/400QiCf>

Cette procédure de modification simplifiée ne concerne que la commune de Flins-sur-Seine.

Elle a fait également l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du Code de l'urbanisme. Cette dernière a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier transmis.

L'objectif poursuivi est d'organiser une mise à disposition du public au dernier trimestre 2025 pour une approbation de la modification simplifiée envisagée au premier trimestre 2026. En conséquence, je vous saurais gré de me faire parvenir votre avis éventuel, dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Votre avis sera joint au dossier mis à disposition du public, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le service planification reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Sylvaine BAUDOUX
Directrice de l'Aménagement